

**Séance du Conseil de Ville
du 27 juin 2016, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 17 / 2016**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 16 du 30 mai 2016
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Albana Alimi
 - M. Jean-Michel Morize
 - M. Antonio Rodrigues da Rocha
6. Rapport 2015 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale
7. Comptes communaux 2015
8. Politique de gestion des déchets : débat d'orientation et adaptation de la taxe d'élimination dès 2016
9. Crédit de Fr. 180'000.- pour l'aménagement et l'équipement du centre de jour "Sur la Doux"
10. Développement de l'interpellation 3.02/16 - "Fusion des communes : comment procède-t-on à Delémont ?", PS, M. Diego Tomaselli
11. Développement du postulat 4.05/16 - "Anticiper l'évolution des coûts de l'asile à la charge de la Commune", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
12. Développement du postulat 4.06/16 - "Transition vers une informatique douce", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
13. Développement de la motion 5.08/16 - "Après de mon arbre...", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer
14. Développement de la motion 5.09/16 - "Delémont, une ville zéro pesticides : c'est possible !", CS•POP•Verts, Mme Magali Rohner
15. Développement de la motion 5.10/16 - "Pour être plus mobile en ville", CS•POP•Verts, Mme Jeanne Beuret
16. Réponse au postulat 4.15/15 - "Passage sous-voie de la gare : réduire le sentiment d'insécurité", PS, M. Mehmet Suvat
17. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Renaud Ludwig, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il annonce la naissance d'Emma, fille de Mme Karen Chevrolet, à qui il adresse les félicitations du Conseil de Ville pour ce bel événement.

2. APPEL

Conseil de Ville

34 membres sont présents.

M. Renaud **Ludwig**, président, M. Jude **Schindelholz**, 1^{er} vice-président, M. Olivier **Montavon**, 2^e vice-président, M. Christophe **Günter**, scrutateur, M. Camille **Rebetez**.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Alain **Beuret**, Jeanne **Beuret**, Quentin **Chappuis**, Pierre **Chételat**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Besim **Hoxha**,

Toufiq **Ismail-Meyer**, Christel **Lovis**, Jean-Paul **Miserez**, Dominique **Nusbaumer**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Afrim **Ramnabaja**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**, Lydia **Schwyzler**, Mehmet **Suvat**.

Sont excusés et remplacés

M. Félix Baumann est remplacé par Mme Marie **Blandino**

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Christian **Wirz**

Mme Marie-Claire Grimm est remplacée par Mme Marie-Claire **Thiévent**

M. Thierry Kamber est remplacé par M. Diego **Tomaselli**

Sont excusés

Mme, M., Claude Chèvre, Karen Chevrolet, Rébecca Lena, Murielle Macchi, Laurent Michel, Grégoire Monin, Philippe Rottet.

Conseil communal

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick **Chappuis**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Est excusé

M. Jean-Yves Gentil

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 16 DU 30 MAI 2016

Le procès-verbal no 16 du 30 mai 2016 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Marc Ribeaud, PS, indique qu'un projet de pisciculture en cours à Courtételle a fait l'objet d'une opposition. Il engendrerait le prélèvement de 450 litres d'eau par seconde dans la Sorne, alors que son débit à Delémont se situait entre 1 et 2.5 m³/seconde de mai à novembre 2015. M. Ribeaud met en évidence le lieu de détente et de baignade que représente le site de la Grande-Ecluse, où un litre sur deux ou trois de la rivière passerait par la pisciculture en été. Il s'interroge sur la qualité de l'eau, relevant que tout élevage intensif de poissons entraîne le rejet massif de déchets organiques, pollution que l'Allaine n'a d'ailleurs pas la capacité d'absorber dans l'actuelle pisciculture située à Courtemaîche, d'où son projet de déménagement à Courtételle. M. Ribeaud demande donc au Conseil communal s'il a évalué l'impact de cette infrastructure sur la qualité et la salubrité de l'eau de la Sorne à Delémont ou s'il s'engage à le faire.

Mme Françoise Collarin souligne que cette problématique relève de l'Office de l'environnement, qui a fixé des limites. Ces obligations sévères découlent de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux et devront être respectées par la future exploitation. L'équipement spécifique de l'installation évitera le rejet massif de déchets organiques dans la rivière, l'utilisation d'hormones de croissance étant par ailleurs interdite en Suisse. Les contrôles effectués dans la pisciculture de Courtemaîche n'ont montré aucune trace de ces produits. Les antibiotiques peuvent être utilisés dans des situations exceptionnelles, tout en respectant les dispositions légales ad hoc. A l'heure actuelle, la procédure d'octroi de concession de droit d'eau d'usage n'est pas encore à terme. Cette concession contient toutes les spécifications à respecter en plus des bases légales impératives, également au sujet de la qualité de l'eau.

M. Marc Ribeaud est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, relevant que les comptes communaux prévoient un déficit s'agissant de l'élimination des ordures, demande si la Ville a définitivement abandonné les amendes aux citoyens qui laissent leurs déchets sur la voie publique (littering), regrettant que les pollueurs ne soient pas aussi les payeurs.

M. Damien Chappuis, maire, indique qu'une initiative a été lancée par Porrentruy pour mettre à la disposition des communes un pouvoir répressif s'agissant du littering, le but étant de modifier la législation cantonale actuelle et d'autoriser les communes à intervenir en infligeant des amendes de maximum Fr. 300.-. Le Conseil communal a accepté la proposition du chef-lieu ajoulot et une liste des infractions sur le domaine public devra être définie.

M. Dominique Baettig est satisfait.

M. Pierre Chételat, PLR, relève que le cirque Knie a pris ses quartiers à fin juin aux abords du Comptoir, précisément sur les places de stationnement réservées aux cars, sans que cela ne soit indiqué et sans aucune alternative de parage. Qu'est-il prévu pour de telles situations ?

Mme Françoise Collarin informe que l'Exécutif a dû déterminer dans l'urgence l'emplacement du cirque sur une surface non inondée, ce qui représente un cas exceptionnel. Pour cette courte durée, le Conseil communal n'a pas proposé de stationnement alternatif pour les cars, sa préoccupation étant focalisée sur un emplacement sec à offrir au cirque, faute de quoi la famille Knie aurait peut-être renoncé à venir à Delémont. Mme Collarin se renseignera sur les autres lieux de parage pour les cars, éventuellement à la place de l'Etang.

M. Pierre Chételat est partiellement satisfait.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, félicitant l'Ecole primaire pour l'organisation des Jeux olympiques scolaires, indique que deux nouvelles classes ouvriront à la rentrée, ce dont il se réjouit. Il souhaite connaître les solutions choisies pour les héberger, les locaux existants n'étant pas suffisants, et leur coût qui, selon lui, aurait peut-être dû faire l'objet d'un crédit au Conseil de Ville.

Mme Esther Gelso confirme l'ouverture de deux classes, dont une de soutien, qui ne peuvent pas être installées dans les locaux existants, ni sur d'autres sites de formation. L'option des containers a également été envisagée mais aucun n'est disponible pour la rentrée d'août. Les recherches se poursuivent pour régler ce problème, qui ne pouvait pas être anticipé de manière précise. Le Conseil communal table sur un arrangement jusqu'aux vacances d'octobre, après quoi des containers pourraient être disponibles.

M. Jean-Paul Miserez n'est pas satisfait.

M. Pierre Chételat, PLR, relève que le Règlement concernant le service des taxis, adopté par le Conseil de Ville le 21 mars dernier, n'est pas appliqué et il souhaite en connaître les raisons.

M. Damien Chappuis, maire, indique que les concessions ont été mises au concours à deux reprises, dans le *Quotidien Jurassien* et le *Journal Officiel*. De plus, la Commission de la mairie donnera un préavis au cours de sa séance du 28 juin, afin que le Conseil communal puisse attribuer les concessions lors de sa prochaine rencontre, le 4 juillet.

M. Pierre Chételat est satisfait.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

M. Damien Chappuis, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Albana Alimi
- M. Jean-Michel Morize
- M. Antonio Rodrigues da Rocha

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. RAPPORT 2015 DU CONSEIL COMMUNAL SUR L'ACTIVITÉ GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

M. Damien Chappuis, maire, rappelant les changements intervenus au sein de l'Exécutif en 2015, adresse ses félicitations à Mme Murielle Macchi, qui y remplacera M. Jean-Yves Gentil tout prochainement, et remercie ce dernier pour son engagement dans sa fonction de conseiller communal. M. Chappuis rapporte la satisfaction de l'Exécutif face au développement de Delémont et met en évidence les réalisations de projets dans les différents services communaux, notamment la crèche de la Mandchourie,

bâtiment dont la construction a débuté et qui abritera également un service de la Confédération. Il relève les manifestations culturelles organisées par la Ville, comme Delémont.BD ou l'exposition Thorgal, auxquelles les écoliers ont été intégrés. Il souligne la formation des agents de police et la volonté d'une présence accrue proche de la population.

D'autre part, les Services industriels ont poursuivi leur politique énergétique et quatre chantiers photovoltaïques se sont achevés à Delémont, de même que celui de la centrale hydroélectrique de la Grande-Ecluse, dont les résultats sont très positifs. Les collaborations avec Porrentruy et Fontenais continuent, parallèlement à la validation de la Conception directrice de l'énergie et la transmission au Canton du Plan directeur de l'énergie.

Au Département UETP, le projet *Delémont marée basse* se poursuit et différents projets ont été élaborés et réalisés, notamment la gare routière, le Plan d'aménagement local ou l'écoquartier Europan 9 à Morépoint. Des travaux de désamiantage ont été faits et la gestion des déchets analysée. Le Service UETP collabore activement au projet d'agglomération, de même qu'au projet de fusion de Delémont et sa couronne. En dernier lieu, M. Chappuis met en exergue le Campus Strate J et le CREA, désormais appelé Théâtre du Jura, qui pourra se concrétiser une fois les fonds nécessaires récoltés.

Finalement, M. Chappuis souligne la croissance démographique, la population delémontaine étant de 12'533 habitants à fin 2015, alors que quelque 60 nouveaux logements ont été construits. 2015 est par ailleurs la 6^e année consécutive présentant des comptes positifs. M. Chappuis remercie le personnel communal pour le travail accompli, de même que le Législatif pour son soutien aux projets de développement.

M. Marc Ribeaud, PS, en sa qualité de président de la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC), souhaite une analyse plus poussée des renseignements fournis par la Police locale, dans le but de comprendre la variété et la fréquence des interventions policières. D'autre part, l'allocation d'incitation à la formation semble insuffisamment utilisée, raison pour laquelle M. Ribeaud se demande si les citoyens susceptibles d'en bénéficier sont informés de cette offre. De plus, il souhaite disposer de l'évolution du nombre d'élèves pour les différents types d'écoles obligatoires, ce qui pourrait éviter les problèmes liés à la recherche de locaux. M. Ribeaud relève également les services et activités de la bibliothèque, fortement sollicités. Toutefois, vu la mutation qui s'opère rapidement en matière de divertissement et d'accès aux informations, une perspective des futures activités serait à son sens la bienvenue. S'agissant des Services industriels, une analyse prospective de l'approvisionnement en eau incluant la future liaison avec Moutier pourrait être établie pour évaluer la contribution des sources, comme le puits des Rondez, peu sollicité. En dernier lieu, M. Ribeaud souligne que le Service UETP atteint ses limites en ce qui concerne ses effectifs et il remercie le personnel et le Conseil communal pour leur engagement, de même que les auteurs du rapport, qu'il invite à accepter.

Département de la mairie, des finances et de l'informatique

Mme Christel Lovis, PS, remerciant les rédacteurs pour la présentation et l'analyse des activités de l'Administration et le personnel communal pour son engagement, indique que son groupe acceptera le rapport. S'agissant de la Police locale, Mme Lovis invite le Conseil communal à analyser les activités de ce service de façon plus précise. Vu les nouvelles collaborations avec les Polices cantonale et ferroviaire ainsi que les garde-frontières, le groupe socialiste demande la mise à jour du Règlement de police et du cahier des charges ad hoc, réalisant ainsi la motion 5.12/14 - "Actualiser le règlement général de la Police municipale de Delémont", avec le soutien de la Commission de la mairie. Cette dernière ne s'est réunie qu'une fois, alors qu'elle devrait se charger de la tâche précitée. De plus, Mme Lovis invite à ne plus utiliser le terme "bringue de ménage", qui tend à minimiser les problèmes liés à la violence conjugale. Par ailleurs, le rapport ne fait état d'aucune information concernant la prévention contre l'alcoolisme chez les jeunes.

M. Damien Chappuis, maire, indique que la révision du Règlement de Police est à l'étude, la collaboration avec les trois autres corps de police devant être prise en considération, de même que la formation conséquente suivie par les agents de police delémontains. Les nouvelles dispositions nécessiteront l'aval de la Commission de la mairie puis l'approbation du Conseil de Ville. M. Chappuis indique que la commission précitée se réunira plus souvent en 2016 et que les requêtes du groupe socialiste seront prises en compte dans le prochain rapport.

Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Mme Christel Lovis, PS, demande si, dans le cadre de la politique du logement, la rencontre avec les coopératives delémontaines d'habitation a débouché sur un projet concret. Quant aux allocations de fin d'année, elles atteignent Fr. 75'110.-, alors que les comptes présentent un montant de Fr. 108'680.- sous

la rubrique 0662.366.02, différence pour laquelle Mme Lovis demande une explication. D'autre part, elle souhaite savoir si la diminution de cette participation financière aux citoyens retraités relève d'une amélioration de leur situation ou si elle n'est pas demandée. Le Service des contributions a-t-il été approché comme l'année dernière ? De plus, elle souhaite connaître la procédure d'octroi des subsides pour la caisse maladie, qui dépend du revenu imposable et qui pourrait également être appliqué à l'allocation de fin d'année. D'autre part, Mme Lovis relève que la Commission de la jeunesse, qui n'a ni président ni vice-président, n'a pas siégé en 2015. A son sens, son fonctionnement et son cahier des charges pourraient être étudiés, de même qu'une collaboration avec le Conseil delémontain des Jeunes (CDJ). Ce dernier a mis plusieurs projets sur pied, notamment la réalisation d'un film promotionnel du CDJ qui démontre l'intérêt de cet organe pour l'apprentissage de la vie démocratique et du débat par la défense d'idées en plénum. Aussi, Mme Lovis demande que le film soit publié sur le site internet de la Ville.

Mme Esther Gelso indique qu'un état des lieux a été réalisé avec les coopératives. Les discussions sont ouvertes et il s'agira de déterminer si les coopératives sont intéressées à collaborer à un projet mené par la Ville, éventuellement en se fédérant. Par ailleurs, Mme Gelso relève les difficultés que rencontrent les coopératives avec des logements non occupés situés en dehors de Delémont, ce qui pèse sur leurs comptes. D'autre part, elle informe que la protection des données implique désormais des éventuels bénéficiaires d'allocation qu'ils transmettent leur taxation à la Ville. Cette démarche, même si elle est largement expliquée dans les divers journaux d'information et à l'Agence AVS, peut représenter un obstacle dissuasif. Mme Gelso fournira une explication quant à la différence de chiffres entre le rapport et les comptes. Par ailleurs, la Commission de la jeunesse a fait l'objet d'un rappel à tous les partis, dont un seul avait répondu à la convocation d'une séance, et elle pourra à nouveau se réunir pour débattre du CDJ ou d'autres projets, comme le vote citoyen. Un rapprochement avec l'Espace-Jeunes est également envisagé. Revenant au CDJ, Mme Gelso précise que certains des derniers projets ne servaient pas l'intérêt des générations futures, d'où la volonté de recentrer les activités à l'aide du clip vidéo qui présente le fonctionnement de ce conseil.

Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Mme Yvonne Plumez, PDC-JDC, invite à accepter le rapport, tout en relevant l'excellent travail des auteurs et du personnel communal. En particulier, elle salue l'engagement du Service UETP en faveur du développement de la ville et félicite ses collaborateurs pour le travail fourni, tout en relevant que l'activité de la Voirie débute tôt, samedi et dimanche compris. Finalement, Mme Plumez adresse ses remerciements aux jardiniers pour les plantations fleuries partout en ville.

DECISION : le rapport 2015 du Conseil communal sur l'activité générale de l'Administration communale est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. **COMPTES COMMUNAUX 2015**

M. Damien Chappuis, maire, relève que les comptes 2015, avec Fr. 115'101'685.80 de charges et Fr. 115'943'574.40 de revenus, présentent un bénéfice de Fr. 841'888.60. En particulier, M. Chappuis relève la hausse des rentrées fiscales et les opérations complémentaires effectuées, comme par exemple différents amortissements, l'alimentation du fonds énergétique ou la création d'un fonds conjoncturel et d'une provision en faveur de la Caisse de pensions. Le Conseil communal accorde toujours une attention aux charges liées, en lien avec l'action sociale et l'enseignement, en constante augmentation. De plus, les investissements se sont montés à 6.5 millions de francs, desquels 2.1 millions de recettes doivent être déduits, parallèlement aux 4.25 millions de francs investis par les Services industriels. La marge d'autofinancement atteint 183.5 %, due aux amortissements complémentaires. Se réjouissant de ces résultats, M. Chappuis constate que les revenus fiscaux ont atteint des montants inattendus, tout en relevant la nécessité de créer une provision conjoncturelle, vu l'arrivée de la réforme de l'imposition des entreprises III, dont les conséquences ne sont pas encore connues. Finalement, M. Chappuis indique que la dette brute par habitant a diminué de près de Fr. 1'000.- pour se situer à Fr. 9'679.-, alors que la dette nette par habitant atteint Fr. 5'399.-. Remerciant le personnel communal pour la maîtrise des rubriques, il adresse un merci particulier à MM. Jean Froidevaux, chef du Service financier, et Olivier Jost, chef comptable des Services industriels, pour la parfaite tenue des comptes.

M. Marc Ribeaud, PS, en sa qualité de président de la CGVC, souligne que malgré l'augmentation du nombre de postes de travail (+14 EPT), le coût des services de la Ville a très peu augmenté. Les recettes fiscales ont servi à réduire la dette à hauteur de 9.4 millions de francs, alors que le taux de recouvrement des impôts se situe à 98.7 %. S'agissant de la buvette de La Blancherie, dont la Ville a renoncé à percevoir une location auprès des SRD, M. Ribeaud souhaite que cette pratique soit exceptionnelle. Par ailleurs, la facturation des coûts des prestations de l'Administration aux Services du gaz et de l'eau par une imputation interne relève d'une analyse détaillée des transferts entre services, démarche que la CGVC approuve. Elle

met en exergue la bonne tenue des comptes et remercie également MM. Froidevaux et Jost pour leur travail, de même que Mme Aude Saunier, collaboratrice de la fiduciaire Audit Transjurane SA qui a vérifié les comptes et analysé les flux. En dernier lieu, M. Ribeaud invite le Législatif à approuver les comptes 2015.

M. Alphonse Poupon, PS, constatant le bon résultat de l'exercice 2015, relève que les comptes sont une fois de plus meilleurs que le budget, grâce notamment à des rentrées fiscales plus élevées. Il acceptera les comptes, même si, à son sens, ces résultats démontrent que la Ville aurait eu les moyens de financer ou cofinancer le futur bâtiment des crèches.

M. Julien Crevoisier, PLR, satisfait de l'exercice 2015, relève le bénéfice réalisé de quelque Fr. 842'000.- après provisions et amortissements, et la baisse de la dette brute, passant de 132 à 121 millions de francs. Il souligne également le gain extraordinaire de 2 millions de francs découlant de la vente du terrain de la Jardinerie, non cité dans les commentaires, et rappelle sa proposition de l'attribuer à un fonds de développement stratégique, qui avait été refusée. Il constate toutefois que ce gain a été comptabilisé dans le fonds lié à la politique foncière, ce qui rejoint la suggestion du groupe PLR. M. Crevoisier accueille favorablement la création d'un fonds conjoncturel, en prévision de la réforme de l'imposition des entreprises III. Revenant à l'endettement brut, il s'étonne que le message ne soit pas plus explicite à ce sujet, rappelant que le tableau de financement aidera à la compréhension de l'évolution de la dette. De même, tout en acceptant les comptes 2015, M. Crevoisier rappelle sa motion demandant au Conseil communal d'exposer sa stratégie de gestion et sa planification de la dette, présentation qui devait avoir lieu d'ici à la fin de l'été.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, soulignant les comptes positifs depuis plusieurs années, indique que les charges sont maîtrisées malgré une hausse importante des domaines *Economie* et *Finances*. Mettant en exergue la diminution de la dette, il invite à poursuivre sur cette voie et à accepter les comptes 2015.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, relève que de nombreuses communes jurassiennes bouclent 2015 avec des résultats positifs, ce qui est dû à l'accroissement de la population sans en accuser les effets indirects, au niveau des coûts des écoles par exemple. M. Miserez félicite le Conseil communal et le personnel d'avoir été vigilants durant les six dernières années, même si ces exercices ont été positifs. De plus, il souhaite, d'entente avec le Canton et les autres communes, une harmonisation du mode de calcul de la dette, qui diffère s'il est défini par la fiduciaire ou les Autorités.

M. Damien Chappuis, maire, prend note de la déception du groupe socialiste s'agissant du financement de la future crèche, tout en se réjouissant de la concrétisation du projet. Le tableau de financement figurera dans les futurs comptes, même si le Conseil communal attend encore des informations cantonales. Par ailleurs, la proposition de M. Miserez nécessite une prise de renseignements auprès des autres communes.

Compte de fonctionnement

Rubrique 1100.390.01 - Imputations internes personnel (enlèvement des ordures et SEOD)

M. Toufiq Ismail-Meyer, CS•POP•Verts, relevant le travail sérieux du personnel et satisfait des comptes positifs, constate une augmentation de la charge de travail de plus de 15 %, notamment pour le ramassage des déchets urbains, du compost et du papier, stable ces dix dernières années. Même si l'affectation des heures a changé en 2012, M. Ismail-Meyer met en évidence une augmentation des coûts du personnel entre 2014 et 2015.

Mme Françoise Collarin indique que cette rubrique contient les heures que le personnel des Travaux publics consacre au nettoyage des rues et au ramassage des déchets. Contrairement aux propos de M. Ismail-Meyer, Mme Collarin met en évidence la hausse du volume de déchets à ramasser, vu les nouvelles rues créées à Delémont, entre autres.

DECISION : les comptes communaux 2015 sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. POLITIQUE DE GESTION DES DÉCHETS : DÉBAT D'ORIENTATION ET ADAPTATION DE LA TAXE D'ÉLIMINATION DES 2016

Mme Françoise Collarin précise que le maintien des prestations actuelles, sans augmentation de la taxe d'élimination des ordures, impliquera un déficit proche du million de francs d'ici à 2020, alors que l'équilibre financier relève d'une obligation légale. L'introduction, en 2012, d'un outil de gestion des heures de travail du personnel UETP a permis de déterminer l'allocation réelle des charges du personnel liées aux déchets,

supérieures aux évaluations budgétaires. Par ailleurs, le Conseil communal a mené un audit du système de gestion des déchets, visant une rationalisation progressive de la collecte tout en tenant compte des réflexions en cours au sein du SEOD. Un groupe de travail, composé de représentants des partis politiques membres du Conseil de Ville, a analysé la problématique du ramassage des déchets, qui a débouché sur deux variantes. La première vise des potentiels d'économie pour maintenir la taxe au plus près de sa valeur actuelle, alors que la seconde détermine la taxe pour maintenir les prestations. Toutefois, les deux variantes induisent des augmentations similaires de la taxe.

Pour 2016, un déficit de Fr. 190'000.- est attendu et, afin d'y pallier, la variante 1 propose de remplacer la collecte porte à porte des déchets urbains combustibles par une collecte en point de regroupement ou en conteneurs semi-enterrés, même si l'impact financier est moindre. Les déchets encombrants devraient être amenés sur une place surveillée accompagnée d'un système sur appel payant, ce qui générerait une économie de quelque Fr. 30'000.-. A long terme, ils seraient pris en charge par la déchetterie régionale. Quant aux déchets verts, la fréquence des collectes, actuellement à 40 passages par année, pourrait diminuer et la place d'apport non surveillée serait supprimée une fois l'usine de biométhanisation construite, ce qui représenterait une économie de Fr. 40'000.-, et de Fr. 100'000.- après construction de l'infrastructure. La taxe passerait progressivement de Fr. 68.- en 2015 à Fr. 88.- en 2020, y compris l'assainissement du fonds.

Dans la variante 2, le Conseil communal propose l'adaptation de la taxe permettant le maintien des prestations, ce qui éviterait plusieurs changements, souvent mal perçus par la population, jusqu'à la mise en service de la déchetterie régionale et de l'usine de biométhanisation. L'augmentation de la taxe serait de Fr. 22.- par an, soit une taxe totale de Fr. 90.-, ce qui permettrait également d'assainir le fonds et qui correspond aux taxes des communes de la vallée, toutefois pour des prestations inférieures.

En conclusion, Mme Collarin rapporte la recommandation du groupe de travail de soumettre les deux variantes au Conseil de Ville, sachant que la politique de gestion des déchets devra être revue une fois la déchetterie régionale et l'usine de biométhanisation disponibles, vers 2018, projets que le Conseil communal soutient. Il suggère au Législatif d'accepter la variante 2.

M. Pierre Berthold, PDC-JDC, relevant l'autofinancement obligatoire du ramassage des déchets, soutient la variante 2, prévoyant le maintien des prestations et une adaptation de la taxe, vu les projets de déchetterie et d'usine de biométhanisation. Elle assurera l'équilibre des comptes des déchets jusqu'en 2020, sans changement pour les citoyens ou la Voirie. Toutefois, le groupe PDC-JDC invite l'Exécutif à réaliser toutes les économies possibles dans l'intervalle, estimant qu'un ramassage mensuel du papier dans les quartiers résidentiels serait possible sans nuire aux habitants. De plus, il souhaite que le Conseil communal participe activement à la création de la déchetterie régionale, pour aménager les meilleures solutions pour la Ville.

M. Marc Ribeaud, PS, estime prioritaire de maintenir le niveau de prestations actuelles, raison pour laquelle il acceptera la variante 2, assurant un service de proximité efficace, y compris pour le ramassage du papier, vu la surface restreinte de nombreux appartements, notamment. De plus, il est d'avis que le tableau de synthèse du rapport d'expertise devrait comprendre l'ensemble des coûts, sur la base des comptes du SEOD et des travaux fournis par UETP. M. Ribeaud constate que la marge de manœuvre du Conseil de Ville est limitée, le prix des sacs ne pouvant être modifié même s'il est un facteur important pour la mise en pratique du principe du pollueur-payeur.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, regrette que le Conseil de Ville soit placé devant le fait accompli. De plus, à son sens, le groupe de travail a surtout entendu les professionnels, sans réfléchir aux mesures d'incitation ou de responsabilisation des consommateurs, comme par exemple la consignation des déchets ou la mise à disposition, par les grandes surfaces, de conteneurs récupérant les emballages inutiles à la sortie des magasins. Aussi, il refusera l'entrée en matière.

M. Julien Crevoisier, PLR, acceptera la variante 2, vu les arguments avancés. Toutefois, il met en exergue l'importance de la communication envers le citoyen pour éviter la confusion entre la taxe d'élimination et la taxe au sac. De plus, à son sens, la création d'un groupe de travail n'était peut-être pas pertinente, le considérant comme une chambre d'enregistrement de rapports préétablis par des spécialistes qui n'ont pas apporté de solutions créatives.

M. Paul Fasel, PCSI, contrairement à la position de M. Crevoisier, rapporte que les premières discussions du groupe de travail l'incitaient à opter pour la variante 1 alors qu'il a finalement choisi la seconde. Toutefois, il estime lui aussi essentiel d'expliquer à la population les motifs poussant vers le choix de la variante 2, qui assurerait le maintien des prestations contre une hausse de la taxe.

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, relevant l'important travail réalisé par le Service UETP, indique que son groupe n'a pas pu déterminer une position unique sur cet objet. Elle regrette que le principe du

pollueur-payeur ne soit pas plus mis en avant et que l'alternative proposée n'encourage pas les citoyens à poursuivre leurs efforts. Favorable à un service public fort, elle estime primordial de maintenir le rythme et les lieux actuels de ramassage des ordures, de même que les places de travail à la Voirie.

Mme Françoise Collarin indique que la fréquence du ramassage du papier pourrait être réduite, ce qui nécessite toutefois une évaluation. Elle précise que tout changement s'agissant du ramassage des déchets est mal perçu par la population, d'où le choix du maintien du système actuel. Par ailleurs, les incivilités sont courantes dans les points de regroupement en bout de rue et les heures de travail des collaborateurs de la Voirie sont conséquentes, également pour ramasser les déchets en fin de semaine. De plus, le prix des sacs est fixé par le SEOD pour l'ensemble des communes de la vallée de Delémont et ne peut donc pas être modifié. Chaque commune dispose de son propre mode de ramassage dont elle détermine la fréquence, Delémont offrant une prise en charge luxueuse.

En outre, Mme Collarin précise que les projets de déchetterie et d'usine de biométhanisation sont gérés par le SEOD et doivent être acceptés par la majorité des communes de la vallée, chacune ayant son propre point de vue. Le "0 déchet" est considéré par certains comme une utopie mais il nécessite en tous les cas une sensibilisation de la population, pour laquelle Mme Collarin attend des propositions d'actions. A ce sujet, elle indique l'existence de la fondation *Arc Jurassien Déchets*, qui œuvre à la gestion propre et durable des déchets. Mme Collarin relève les articles de la Ville paraissant dans le *Delémont.ch* et, favorable au principe du pollueur-payeur, elle estime que la taxe de Fr. 90.- par habitant est relativement faible en regard des prestations assurées par la Ville, tout en indiquant que le transport des déchets est couvert par la taxe au sac, identique pour toutes les communes de la vallée, dans un esprit de solidarité.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 25 voix contre 2.

M. Julien Crevoisier, PLR, vu le principe du pollueur-payeur, estime que celui qui n'a pas recours au service de ramassage des déchets n'a pas à payer la taxe d'élimination. Aussi, dans l'arrêté concernant la taxe des ordures ménagères, il suggère de ne percevoir aucune taxe pour les sociétés ayant leur siège à Delémont mais n'exerçant pas d'activité, étant donné qu'elles ne génèrent aucun déchet.

M. Paul Fasel, PCSI, reformule sa suggestion en matière de communication, c'est-à-dire d'expliquer à la population, au travers du *Delémont.ch* ou tout autre support, les raisons de l'augmentation de la taxe, notamment le maintien des prestations à leur niveau actuel.

M. Toufiq Ismail-Meyer, CS•POP•Verts, estime que la taxe proposée va à l'encontre du principe du pollueur-payeur, pour les familles notamment. Comprenant les difficultés de trouver un accord dans le cadre du SEOD, M. Ismail-Meyer propose de hausser la taxe d'élimination des ordures de 17 % seulement, au lieu de 30 %, et de s'engager à rediscuter le prix des sacs au sein du SEOD, par exemple de 40 cts supplémentaires pour un sac de 17 litres.

Mme Françoise Collarin refuse la proposition de M. Crevoisier, étant donné que les entreprises installées à Delémont disposent au moins d'un bureau, ce qui génère des déchets. Répondant à M. Ismail-Meyer, elle estime que le principe du pollueur-payeur est appliqué, étant donné que certaines familles utilisent plus de sacs que d'autres. La prestation de ramassage fournie par la Voirie doit être prise en compte, de même que le transport, alors que la taxe au sac est inférieure à ce coût réel. Favorable à la déchetterie régionale, Mme Collarin estime inopportun de procéder à cette modification, notamment vis-à-vis des communes qui ont accepté d'installer des conteneurs semi-enterrés, qui généreront une économie du transport des déchets.

M. Renaud Ludwig, président, suspend la séance pour cinq minutes.

Mme Françoise Collarin indique qu'elle ne peut pas s'engager à appliquer les modifications proposées par M. Ismail-Meyer. Toutefois, le Service UETP étudiera ses propositions.

DECISION : la proposition de M. Julien Crevoisier d'appliquer un tarif forfaitaire de Fr. 0.- au lieu de Fr. 60.- pour les sociétés ayant leur siège à Delémont mais n'exerçant pas d'activités est refusée par 21 voix contre 4.

DECISION : la proposition de M. Toufiq Ismail-Meyer d'augmenter les taxes d'élimination des ordures de 17 % au lieu de 30 % comme présenté par le Conseil communal et de hausser le prix des sacs est refusée par 22 voix contre 5.

DECISION : la variante 2 relative à l'adaptation de la taxe d'élimination des déchets pour la période 2016 à 2020 et la modification de l'arrêté concernant la taxe des ordures ménagères sont acceptées par 29 voix contre 1.

9. CRÉDIT DE FR. 180'000.- POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ÉQUIPEMENT DU CENTRE DE JOUR "SUR LA DOUX"

Mme Esther Gelso présente ce crédit qui permettra la création d'un centre de jour, afin de soulager les proches aidants. Elle souligne que cette alternative est bien moins onéreuse pour la collectivité qu'une prise en charge dans un home. Ce projet répond à une demande de longue date et est reconnu d'utilité publique par le Canton. De telles institutions existent en Ajoie et aux Franches-Montagnes. Le site de Delémont accueillera une vingtaine de personnes, à la demi-journée ou à plein temps, et sera ouvert 5 jours sur 7. Il proposera des repas sur place et un service de transport.

M. Pierre Chételat, PLR, convaincu du bien-fondé de ce projet, estime qu'il est complémentaire aux soins à domicile pour maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées dans leur logement et qu'il permet de décharger le conjoint. Toutefois, il regrette que le Canton n'ait pas encore statué sur le montant qu'il mettra à disposition et suppose que l'objectif vise le financement en partie par les utilisateurs, le reste étant pris en charge partiellement ou en totalité par le Canton. De plus, il relève que les frais de fonctionnement pour le dernier trimestre 2016 sont devisés à Fr. 82'000.-, alors qu'ils sont estimés à Fr. 202'000.- pour 2017, ce qui est probablement dû à des frais de départ ou à une location inférieure à 100 % les premiers temps.

M. Toufiq Ismail-Meyer, CS•POP•Verts, est d'avis que le centre de jour pourra peut-être offrir une meilleure qualité de vie aux personnes prises en charge, vu les animations et les activités proposées, et informe que son groupe acceptera ce crédit.

Mme Christel Lovis, PS, favorable à cette initiative, indique qu'elle répond à une demande et permettra d'alléger la tâche des proches aidants et d'éviter l'isolement des personnes âgées. Le coût du fonctionnement du centre, ouvert aux habitants d'autres localités, sera pris à la répartition des charges par le Canton. De l'avis de Mme Lovis, le Conseil de Ville, s'il accepte les coûts d'aménagement du centre, acceptera implicitement la création de l'infrastructure. Se basant sur les dispositions du ROCM, elle précise que le Conseil communal est compétent pour toute dépense jusqu'à Fr. 52'600.-. Comme les charges annuelles du centre que la Commune devra assumer dépasseront cette limite, Mme Lovis propose d'ajouter dans l'arrêté un alinéa supplémentaire stipulant que la Commune participe au financement du fonctionnement du Centre de jour selon la clé de répartition définie par le Canton.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, est d'avis que les personnes âgées sont souvent considérées comme souffrant d'incapacité sociale, physique, mentale ou psychique. Une partie des proches souhaitent le placement en institution pour diverses raisons, sans obligatoirement requérir l'avis des personnes à placer. Ces dernières préfèrent rester à leur domicile, ce pour quoi des solutions devraient être trouvées sans imposition d'un système rigide et coûteux. Selon M. Baettig, les homes engendreront une déroute financière et, pour ces raisons, il s'opposera au crédit.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, à titre d'exemple, informe que parmi les quatre citoyens actuellement dans leur 100^e année, trois vivent encore dans leur propre logement. Le Centre de jour ne sera pas obligatoire et les soins à domicile existent déjà, de même que les allocations pour impotents. De plus, l'investissement de départ, objet du présent crédit, sera à la charge de la Ville alors que son fonctionnement sera pris à la répartition des charges, vu que le projet est accepté par le Canton. Aucun autre décompte n'est nécessaire.

Mme Esther Gelso indique que des subventions sont attendues s'agissant du fonctionnement et du matériel, d'où une estimation à la baisse pour les coûts en 2017. Elle ne comprend pas la pertinence de la suggestion socialiste, étant donné que les charges du centre seront prises à la répartition des charges, selon la clé habituelle. Relevant l'excellent travail des soins à domicile, Mme Gelso précise que la planification médico-sociale du Canton vise à maintenir les citoyens à domicile autant que possible, d'où l'augmentation d'appartements protégés et médicalisés. En dernier lieu, elle répète le but du centre, c'est-à-dire de maintenir les personnes âgées à domicile le plus longtemps possible et de les accueillir en journée au centre, pour libérer du temps aux proches aidants.

DECISION : l'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, avec une voix contraire.

M. Marc Ribeaud, PS, précise que la proposition de son groupe découle du message qui stipule que les charges annuelles communales seront reportées sur la ligne budgétaire 0670.318.02, ce qui implique l'établissement d'un décompte particulier de la Commune pour cette institution, d'où l'accord nécessaire du Conseil de Ville pour que cette ligne figure au budget.

M. Damien Chappuis, maire, précise que la charge financière annuelle découlant du crédit sera de Fr. 14'400.- pour les 20 prochaines années, à quoi s'ajoute la part de Delémont au déficit d'exploitation, estimé à Fr. 16'800.-, montant total qui ne dépasse pas les compétences financières du Conseil

communal. La démarche proposée par le groupe socialiste ne lui semble pas nécessaire, raison pour laquelle il invite à refuser cette proposition.

DECISION : la proposition de Mme Christel Lovis d'ajouter dans l'arrêté un nouveau point 3 stipulant que la Commune participe au financement du fonctionnement du Centre de jour selon la clé de répartition définie par le Canton est refusée par 13 voix contre 7.

DECISION : le crédit de Fr. 180'000.- pour l'aménagement et l'équipement du centre de jour "Sur la Doux" est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

10. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.02/16 - "FUSION DES COMMUNES : COMMENT PROCÈDE-T-ON À DELÉMONT ?", PS, M. DIEGO TOMASELLI

M. Diego Tomaselli, PS, estime que ce projet de fusion soulève de nombreuses interrogations, d'autant que les résultats du sondage révèlent le refus du projet par certaines communes. Il demande à l'Exécutif si une fusion à 14 communes lui semble possible et si les refus exprimés auront une incidence sur le projet actuel. Du reste, le Conseil communal se positionnera-t-il en faveur d'un projet sans certaines communes ? De plus, même en cas de nouveau projet, un calendrier plus large pourrait tenir compte des interrogations socialistes, alors que M. Tomaselli se demande si les partis seront impliqués dans ce processus, tout comme les associations culturelles et sportives, qui perçoivent une aide financière ou autre de la Commune, qui est nécessaire voire vitale. A ce sujet, le Conseil communal peut-il garantir que le financement actuel perdurera dans la nouvelle entité ? D'autre part, le recours aux cercles électoraux suscite de nombreuses questions car ils péjorent les Delémontains, dont la délégation atteindra 49 % seulement, en regard d'une population représentant le 56 % de la commune fusionnée. Conscient du but de cette mesure, M. Tomaselli relève qu'elle serait appliquée définitivement, et non seulement pour la première législature. Il précise que son groupe n'entend pas nuire au projet mais souhaite un éclaircissement sur le processus et son contenu.

M. Damien Chappuis, maire, indique que les communes, une fois les résultats connus, ont été invitées à transmettre leur position sur la poursuite du projet de fusion à 14 ou 11 communes. De même, elles ont dû indiquer si elles étaient favorables à des projets de fusion sectoriels. Le Conseil communal delémontain est le seul à avoir refusé de prendre position, vu la présente interpellation. Pour l'heure, il semble que le projet à 14 communes ne se concrétisera pas. Les deux autres pistes restent ouvertes et feront l'objet d'un débat en juillet par le comité de fusion. Certains projets sectoriels se dessinent, regroupant par exemple Vellerat, Rebeuvelier, Châtillon, Rossemaison et Courrendlin, ou Develier et Bourrignon. M. Chappuis estime nécessaire d'inclure les sociétés culturelles et sportives au moment de l'élaboration de l'éventuel projet de convention à soumettre au peuple. De même, le Conseil de Ville, par son Bureau, devrait proposer un message au Corps électoral qui serait le même pour toutes les communes impliquées dans la fusion, quelle qu'elle soit. Par ailleurs, le Délégué aux affaires communales a été sollicité pour déterminer si une législature pouvait être de 6 ans au lieu de 5, afin que la fusion puisse entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Sa réponse est attendue. Quant à la représentation des communes dans la localité fusionnée, elle fait l'objet de négociations au comité de fusion, même si le poids de Delémont est prépondérant.

M. Chappuis renonce à transmettre certains éléments de réponse, estimant que cette tâche revient au comité de fusion. Toutefois, il suggère qu'une discussion ait lieu au sein du Législatif delémontain après la pause estivale au sujet du projet de fusion, sur la base de laquelle le Conseil communal pourra déterminer sa position selon les avis des partis.

M. Diego Tomaselli, PS, est satisfait.

11. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.05/16 - "ANTICIPER L'ÉVOLUTION DES COÛTS DE L'ASILE À LA CHARGE DE LA COMMUNE", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, indique que son postulat permettrait de répondre à l'inquiétude de certains citoyens liée au phénomène de l'asile et de la migration, dont les coûts à charge de la Commune risquent d'augmenter, un dépassement du budget ad hoc de 25 % étant prévu, ce qui représente un million de francs. Ce processus est imposé aux Cantons par la Confédération qui en assure le financement. Au terme de cette prise en charge fédérale, les statistiques révèlent que peu de requérants sont intégrés dans le monde du travail, d'autant que le nombre de migrants est plus important que prévu. Son postulat demande donc d'imaginer les solutions que la Commune pourrait mettre en place, tout en relevant que les postes de travail plus protégés pourraient nuire à la population fragile qui risquerait de perdre son emploi. M. Baettig souhaite savoir comment le Conseil communal évalue les risques de l'intégration à l'économie locale et s'il accepte de mener une étude pour répondre aux inquiétudes de la population.

Mme Esther Gelso confirme que la Confédération décide du nombre de migrants que chaque canton doit accueillir. Le Conseil communal n'est pas compétent pour décider des quotas. Aussi, sans connaître leur nombre, la durée de leur séjour, leur éventuelle installation sur le territoire et la possibilité de travail qui s'offrira à eux, l'Exécutif ne peut répondre aux interrogations de l'auteur du postulat. Mme Gelso comprend l'inquiétude de la population mais elle ne peut pas chiffrer le coût de l'accueil de migrants. Elle invite à patienter jusqu'à l'obtention de données de base. Pour ces raisons, elle invite le Conseil de Ville à refuser le postulat, quitte à y revenir ultérieurement.

M. Iskander Ali, PS, estime légitime de se préoccuper du futur des réfugiés mais la teneur d'une partie du postulat le rend inacceptable, selon lui. Mettant un exergue les nombreux conflits au Moyen-Orient ou en Afrique, M. Ali est d'avis que les flux de migrants en détresse ne faiblira pas à court terme.

DECISION : le postulat 4.05/16 - "Anticiper l'évolution des coûts de l'asile à la charge de la Commune", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusé par 26 voix contre 1.

12. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.06/16 - "TRANSITION VERS UNE INFORMATIQUE DOUCE", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBETEZ

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, souligne que la réparation de matériel informatique est rarement possible, ce qui provoque un gaspillage et pousse à la consommation. A titre personnel, il a acquis un téléphone portable réparable, dont la durée de vie avoisine les dix ans et dont les pièces de rechange peuvent être commandées. Sa traçabilité garantit l'absence de travail d'enfants, de surpollution dans les mines ou d'exploitation de minerais dans les zones de conflits, et assure le soutien à des économies locales, avec le respect de normes sociales dans les ateliers de production. Aux mêmes conditions, du matériel informatique peut être acheté, ce qu'ont déjà fait certaines collectivités. Ce genre de matériel provoque une réticence mais l'impact sur l'environnement et les déchets est parlant. Il invite donc à entreprendre une réflexion sur un passage lent vers un parc informatique durable et traçable, avec une éventuelle aide externe. A noter encore que les logiciels habituels disposent d'équivalents dans les domaines libres et permettent la lecture de documents en provenance de systèmes d'exploitation traditionnels.

M. Damien Chappuis, maire, rappelle la définition d'un postulat, qui demande la réalisation d'une étude déterminant si une proposition est viable, ce à quoi ne correspond pas la dernière phrase de la présente intervention qui demande à la Ville de mener une transition partielle ou totale vers un système informatique doux et durable. Aussi, le Conseil communal ne s'engage pas à effectuer cette transition mais à vérifier sa faisabilité. En particulier, l'étude définira si les logiciels libres peuvent remplacer intégralement d'autres systèmes et déterminera les mises à jour à réaliser ou les services de support, notamment.

M. Camille Rebetez, CS•POP•Verts, admet que son postulat prête à confusion et se rallie à la position de l'Exécutif. Il l'invite à s'approcher de la firme vaudoise Why !, qui pourra fournir des renseignements très utiles.

DECISION : le postulat 4.06/16 - "Transition vers une informatique douce", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez, est accepté par 24 voix contre 2.

13. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.08/16 - "AUPRÈS DE MON ARBRE...", PDC-JDC, M. DOMINIQUE NUSBAUMER

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, propose de verdier le centre-ville de Delémont en plantant une cinquantaine d'arbres durant les cinq prochaines années, rendant ainsi la ville agréable et attractive par ses espaces publics (routes, places, jardins communaux, etc.), pour les citoyens ou les visiteurs. M. Nusbaumer souligne qu'un arbre est un élément d'agrément par l'ombre et l'humidité qu'il retient, une différence de température conséquente existant entre le centre urbain et la campagne. M. Nusbaumer suggère d'organiser un concours dans les écoles, par exemple, chaque élève pouvant alors déterminer un lieu où il souhaiterait voir un arbre planté, emplacements que les services communaux sélectionneront selon la faisabilité de la plantation, compte tenu des réseaux souterrains ou du voisinage, notamment. La Commission UETP pourrait ensuite valider le choix final. M. Nusbaumer précise qu'un arbre majeur a ses branches les plus basses à quelque 2 m. Il invite à soutenir sa motion en tant que projet politique fort et marquant la volonté de Delémont d'agrémenter ses secteurs pendant cinq ans.

Mme Françoise Collarin rapporte le souhait du Conseil communal de modifier la motion en postulat afin de pouvoir réfléchir aux endroits pouvant accueillir une plantation. D'autre part, ce genre d'arbre a un coût à intégrer au budget. La démarche auprès des écoles sera développée dans la réflexion du Conseil communal.

M. Jude Schindelholz, PS, estime que le coût peut être intégré dans le budget 2017 et s'étonne de l'argumentaire du Conseil communal. Le groupe socialiste partage la position du motionnaire s'agissant de l'importance de la nature en ville. Au cours des années 2000, Delémont avait réalisé bon nombre d'efforts avec l'élaboration du Plan directeur Nature en ville ou la mise en œuvre des vergers du Cras-des-Fourches, notamment, alors que pendant plusieurs années, la ligne budgétaire de Fr. 10'000.- en faveur de ce domaine a été abandonnée. Cette somme est toutefois insuffisante pour répondre à la motion, dont les idées mériteraient d'être mises en œuvre. A son sens, si le groupe PDC-JDC accepte la motion, il accepte également l'augmentation de la rubrique ad hoc du prochain budget. A ces conditions, le groupe socialiste acceptera la motion.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, accueille cette motion très favorablement et partage les idées de son auteur. A l'heure actuelle, elle considère que Delémont dispose de peu d'arbres remarquables et une amélioration serait aisée. La motion donne un élan bienvenu dans ce sens, dont les coûts financiers ne sont pas insurmontables, considérant de plus les résultats des derniers comptes.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, refusant la transformation de la motion en postulat, indique avoir accueilli de nombreuses personnes à Delémont dans le cadre de ses activités professionnelles, lesquelles qualifiaient Delémont de triste et banale, jusqu'à l'aménagement de la place de la Gare, qui a profondément modifié l'image de la ville. C'est dans ce sens que va sa motion, même si elle nécessite des moyens financiers dont le groupe PDC-JDC acceptera probablement l'intégration dans le prochain budget.

DECISION : la motion 5.08/16 - "Auprès de mon arbre...", PDC-JDC, M. Dominique Nusbaumer, est acceptée par 24 voix, sans avis contraire.

14. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.09/16 - "DELÉMONT, UNE VILLE ZÉRO PESTICIDES : C'EST POSSIBLE !", CS•POP•VERTS, MME MAGALI ROHNER**

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, rapporte les résultats d'une étude, révélant que 40 % des pesticides utilisés sur un territoire communal finissent infiltrés dans les rivières. En outre, plusieurs milliers de molécules différentes entrant dans la composition des pesticides existent, dont les conséquences sur la santé, la biodiversité, les plantes ou les animaux ne peuvent pas être déterminées exactement, même si à ce jour elles sont beaucoup plus graves que les prédictions. Mme Rohner indique que quelque 3'500 communes françaises seront déclarées sous peu *Commune 0 pesticide*, certaines l'étant même depuis 10 ans. Ce pays a d'ailleurs adopté un projet de loi interdisant pour 2020 l'utilisation de produits phytosanitaires de types herbicide et pesticide. Ces produits ne seront donc plus en vente libre. En Suisse, 44 communes n'ont déjà plus recours aux pesticides. Dans le Jura, une quinzaine de communes, dont Porrentruy, Saignelégier ou la Haute-Sorne, se déclarent sur le point d'abandonner complètement l'usage de pesticides sur l'espace communal. Pour sa part, Delémont utiliserait environ 150 l de glyphosate, sur des parkings notamment. Mme Rohner invite à abandonner l'utilisation de ces pesticides et herbicides, ce qui requiert un entretien précis et différencié des diverses surfaces communales. De plus, la population doit être sensibilisée à supporter des surfaces en herbe ou fleuries. Des plantations en couvre-sol éviteront la propagation de plantes gênantes ou parasites.

Mme Françoise Collarin relève l'utilisation parcimonieuse que fait Delémont de tels produits. Toutefois, les terrains de football posent problème en raison de leur entretien, qui nécessitent de trouver une solution, à Delémont comme dans d'autres localités. Delémont a par ailleurs fait une mauvaise expérience avec un gazon artificiel. Aussi, Mme Collarin demande la transformation de la motion en postulat afin que le Conseil communal puisse mener des recherches ad hoc. Par ailleurs, vu l'utilisation très fréquente de ces produits par les propriétaires privés, des décisions devraient être prises en haut lieu pour assurer un résultat probant.

M. Mehmet Suvat, PS, rappelle la demande du groupe socialiste d'appliquer l'Ordonnance cantonale sur l'utilisation de produits chimiques. Cette ordonnance interdit d'utiliser les produits phytosanitaires pour éliminer des plantes ou des parties de plante indésirables ou pour influencer une croissance indésirable. Aussi, tant la Ville que les habitants devraient renoncer à l'usage d'herbicides. En dernier lieu, M. Suvat propose une campagne de sensibilisation dans le *Delémont.ch*.

Mme Magali Rohner, CS•POP•Verts, indique que la recherche d'une documentation est aisée afin de trouver les techniques pour entretenir les terrains de football, notamment, d'autant qu'à Delémont ils se situent en bordure de rivière. Elle accepte la transformation de sa motion en postulat, en précisant qu'elle pourra, en cas de réponse insatisfaisante, déposer une autre motion avec des arguments plus précis.

DECISION : la motion 5.09/16 transformée en postulat qui portera le no 4.07/16 - "Delémont, une ville zéro pesticides : c'est possible !", CS•POP•Verts, Mme Magali Rohner, est acceptée à une majorité évidente, sans avis contraire.

15. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.10/16 - "POUR ÊTRE PLUS MOBILE EN VILLE", CS•POP•VERTS, MME JEANNE BEURET

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, estime que les mesures actuelles en faveur de la mobilité douce devraient être encore encouragées. En préambule, elle invite à supprimer le 4^e paragraphe de son intervention relatif aux piétons, qui fera l'objet d'une autre motion. Mme Beuret constate que les trois parkings à vélos installés à la rue du 23-Juin et au Cras-du-Moulin abîment les rayons et restent dès lors vides. D'autre part, pour inciter les citoyens à se déplacer à vélo, des axes devraient être clairement signalés en ville, en particulier entre la Vieille Ville et la gare, avec indication des axes alternatifs, moins dangereux. De plus, les places de stationnement couvertes sont trop peu nombreuses en ville, selon Mme Beuret. Cette motion étant dans l'air du temps et visant la cohabitation des voitures et des cycles, la motionnaire s'étonne que le Conseil communal la refuse, vu que des progrès pourraient être accomplis. Des aménagements se réaliseront par le Plan d'aménagement local, mais pas dans l'immédiat.

Mme Françoise Collarin indique que l'Exécutif refuse la motion car les requêtes formulées seront réalisées dans le cadre du Plan directeur communal. Du reste, toutes les rues ne peuvent être aménagées simultanément mais des aménagements sont en cours au Cras-du-Moulin, où une piste le long du trottoir sera réservée aux cyclistes.

DECISION : la motion 5.10/16 - "Pour être plus mobile en ville", CS•POP•Verts, Mme Jeanne Beuret, est refusée par 15 voix contre 13.

16. RÉPONSE AU POSTULAT 4.15/15 - "PASSAGE SOUS-VOIE DE LA GARE : RÉDUIRE LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ", PS, M. MEHMET SUVAT

Mme Françoise Collarin informe que des rencontres ont eu lieu avec les CFF, propriétaires de la partie sud du passage sous-voies, depuis le dernier accès aux quais. Plusieurs projets sont en cours pour rassurer les usagers, par exemple le remplacement de l'éclairage, la mise en place d'une sonorisation et l'implantation de caméras. De plus, l'amélioration des lieux pourrait se faire dans le cadre du projet d'agrandissement du Park & Rail des CFF, avec éventuellement un commerce. Le Conseil communal souhaite que cette liaison nord-sud soit plus vivante afin que les usagers s'y sentent plus à l'aise en journée. Des propositions découlant du Plan directeur localisé Gare sud seront soumises aux CFF.

17. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposées :

- **question écrite 2.06/16** - "Où en est l'assainissement thermique des bâtiments privés ?", PS, M. Marc Ribeaud
- **motion 5.11/16** - "Sévir contre les incivilités coûteuses", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig

La séance est levée à 23 h 10.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Renaud Ludwig

Nadia Maggay